

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-1830

présenté par
M. Le Fur

ARTICLE 42
ÉTAT B

Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	0	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Soutien des ministères sociaux	0	311 500 000
TOTAUX	0	311 500 000
SOLDE	-311 500 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de réduire de moitié la subvention attribuée aux Agences Régionales de Santé (ARS).

Durant la période de la Covid les ARS ont fait la preuve d'une certaine lourdeur dans leur fonctionnement. Plutôt qu'une aide, elles se sont avérées être de véritables boulets pour les professionnels de santé mobilisés en première ligne. Dans ces conditions, il est incompréhensible qu'elles voient leur financement croître année après année.

De surcroît ces mêmes ARS gèrent de façon déconnectée et calamiteuse l'accès aux soins, en régulant l'accès à de nombreux services d'urgences, au détriment de millions de nos concitoyens.

A l'heure, où la priorité doit être de réduire la dépense publique sur le train de la vie de l'Etat, nous ne pouvons pas nous exonérer d'une telle mesure qui permettrait d'économiser 311 millions d'euros. Les ARS doivent se recentrer sur des missions essentielles et sortir du carcan bureaucratique dans lequel elles se sont enfermées.